

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Werkstoffprüfer und Werkstoffprüferin in der Fachrichtung Metalltechnik**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Essayeur/Essayeuse de matériaux avec spécialisation Technique des métaux**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Planification, préparation, exécution et analyse d'études et de séries d'essais physico-techniques en vue de tester les propriétés, la composition et les défauts des matériaux et produits métalliques spécifiques devant être utilisés ou fabriqués
- Réalisation d'essais destructifs, non destructifs et métallographiques, ainsi que d'autres examens relatifs aux produits, en tenant compte des normes et des lois nationales et internationales, et d'autres directives et règlements relatifs aux essais
- Contrôle, calibrage et maintenance de dispositifs d'essais, d'appareils de mesure et de moyens auxiliaires, afin de garantir leur fonctionnalité
- Préparation d'échantillons de matériaux en vue de la détermination des propriétés et structures de ces matériaux, sur le plan métallographique
- Évaluation de l'aptitude au traitement thermique de matériaux et de produits métalliques
- Détermination et définition de spécifications relatives au traitement thermique en vue d'obtenir des propriétés de matériaux caractéristiques
- Saisie, documentation et analyse de résultats d'essais, et évaluation de leur plausibilité
- Analyse de défauts de matériaux et de leurs causes éventuelles, ainsi qu'élaboration de mesures préventives
- Examen de pièces défectueuses, détermination de la cause des défauts et définition de mesures de traitement ultérieur, ainsi que détermination des possibilités en vue de la prévention des défauts
- Génération et présentation de processus d'essais et de travail, ainsi que de rapports de synthèse relatifs aux études
- Travail avec des documents en anglais
- Respect des dispositions relatives à la sécurité au travail, à la santé et à la protection de l'environnement, et respect des normes de qualité
- Application des méthodes de gestion de la qualité de l'entreprise.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les employeurs possibles comprennent également les instituts, les organismes de recherche, les universités, les écoles supérieures techniques et les entreprises de services qui effectuent des essais sur des matériaux et des produits métalliques.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au "Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie" - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Agent/Agente de maîtrise diplômé(e) – Spécialisation Métal, Technicien/Technicienne supérieur(e) (diplôme d'état) – Spécialisation Technique des matériaux, Technicien/Technicienne supérieur(e) en matériaux et d'essais (diplôme d'état)</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Essayeur/Essayeuse de matériaux avec spécialisation Technique des métaux en date du 25.06.2013 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 1693) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 25.04.2013)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3,5 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise: Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous: www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass www.europass-info.de</p>